

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide tenue le 19 août 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil sous la présidence de M. le Maire, Daniel Laviolette.

Sont présents :

Mme Danielle Bellange
Mme Marie-Ève D'Amour
Mme Ghislaine Tessier
M. Nicolas Bouveret
M. Pierre Laperle
M. Denis Lavigne

Mme Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance. (6 personnes)

226-08-2025

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous en retirant les points 10.4, 10.6 et 10.7 :

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2025

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2025

4.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025

5 - CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

6.1 - Présentation des comptes à payer

6.2 - Entérinement d'achat de deux portables - Cartier Informatique

6.3 - Appui Municipalité de Rémigny - Dénonciation des coupures au Programme Emplois d'été Canada

6.4 - Fermeture du bureau les avant-midis des 23 et 30 septembre 2025 pour formation

7 - TRANSPORT

(M. Nicolas Bouveret et M. Pierre Laperle)

7.1 - Autorisation mandat à DCA comptable professionnel agréé - Audit de la TECQ 2019-2024

- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU**
(M. Denis Lavigne et Mme Danielle Bellange)
- 9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**
(Mme Marie-Ève D'Amour et Mme Ghislaine Tessier)
- 9.1 - Abrogation de la résolution 205-07-2025 - Embauche de Mme Annie-Claude Savard
- 9.2 - Entérinement - Autorisation de renouvellement mandat de Mme Patricia Dahan
- 9.3 - Remplacement de la Conseillère siégeant au CCU et modifiant la résolution 199-11-2021
- 10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
(Mme Danielle Bellange et Mme Marie-Ève D'Amour)
- 10.1 - Autorisation - Acquisition d'un quai d'embarquement pour kayak - Projet de revitalisation des espaces riverains et Programme FRR3-Fond Signature Innovation
- 10.2 - Embauche de professeurs - session automne 2025
- 10.3 - Tarification des activités de loisirs - session automne 2025
- 10.4 - POINT RETIRÉ - Autorisation pour l'acquisition de rampes d'aluminium pour la terrasse de la régie au parc Adélaïde-Paquette
- 10.5 - Octroi du mandat pour la conception d'un plan d'aménagement pour l'uniformisation des espaces riverains (Parc Adélaïde-Paquette)
- 10.6 - Autorisation pour l'acquisition d'abreuvoir au parc Adélaïde-Paquette - Projet Véloce - POINT RETIRÉ
- 10.7 - POINT RETIRÉ - Autorisation pour l'acquisition d'abreuvoirs au parc Cyrille-Lalande - PAFIRS
- 11 - COMMUNAUTAIRE**
(Mme Ghislaine Tessier et Mme Marie-Ève D'Amour)
- 12 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**
(M. Pierre Laperle et M. Denis Lavigne)
- 12.1 - Nomination du lieutenant intérimaire - Service de sécurité incendie
- 12.2 - Autorisation - Mandat pour inspection bornes-fontaines et réparation borne sèche - SOS Bornes sèches
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question durant la période de questions.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

227-08-2025

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par Mme Ghislaine Tessier et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

228-08-2025

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 août 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

229-08-2025

4.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Eve D'Amour, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

5 - CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

La Directrice générale et greffière-trésorière fait part au Conseil de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

230-08-2025

6.1 - Présentation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 19 août 2025 pour un montant de 302 165,28 \$:

Registre des chèques (n ^{os} 15448 à 15505)	105 206,35 \$
Registre des prélèvements (n ^{os} 6423 à 6479)	99 421,98 \$
Liste des dépôts directs	97 536,95 \$
MONTANT TOTAL	302 165,28 \$

QUE les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2022-06.

QUE les dépenses autorisées par la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du Règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit Règlement.

QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs représentants soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

231-08-2025 6.2 - Entérinement d'achat de deux portables - Cartier Informatique

CONSIDÉRANT l'arrivée de nouveaux employés;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'acquérir deux nouveaux portables;

CONSIDÉRANT la soumission de Cartier Informatique au coût de 1 299,00 \$ chacun, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par M. Denis Lavigne, il est résolu :

QUE le Conseil entérine l'achat de deux portables de Cartier Informatique au coût de 2 598,00 \$ plus les taxes applicables; et

QUE cette somme soit affectée au fonds de roulement et que la durée de vie de cette immobilisation soit de 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

232-08-2025 6.3 - Appui Municipalité de Rémigny - Dénonciation des coupures au Programme Emplois d'été Canada

CONSIDÉRANT QU' aux termes de sa résolution n^o 133-07-2025, la Municipalité de Rémigny demande l'appui des municipalités concernant les coupures au Programme Emplois d'été Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été;

CONSIDÉRANT QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services;

CONSIDÉRANT QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail créent des situations ambiguës et nuisibles aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Saint-Placide appuie la Municipalité de Rémigny dans sa dénonciation des coupures au Programme Emplois d'été Canada qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes;

QU'il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette résolution à la Municipalité de Rémigny qui pourra la faire suivre à qui de droit.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

233-08-2025

6.4 - Fermeture du bureau les avant-midis des 23 et 30 septembre 2025 pour formation

ATTENDU QUE des séances de formation sont prévues pour le personnel municipal;

ATTENDU QUE ces formations nécessitent la fermeture temporaire du bureau afin de permettre la participation complète du personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau les avant-midis des mardis 23 et 30 septembre 2025 afin de permettre la participation du personnel aux formations prévues.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

7 - TRANSPORT

(M. Nicolas Bouveret et M. Pierre Laperle)

234-08-2025

7.1 - Autorisation mandat à DCA comptable professionnel agréé - Audit de la TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE le programme TECQ (Taxe sur l'essence et contribution du Québec) pour la période 2019-2023 a été prolongé d'une année, permettant aux municipalités de finaliser leurs projets jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux étant achevés, la Municipalité doit produire une reddition de comptes afin de vérifier le respect de l'application des conditions de versement.

CONSIDÉRANT QU' un rapport d'un auditeur indépendant validant la reddition de comptes sur la base des coûts réels doit être transmis au gouvernement du Québec au plus tard six (6) mois après l'approbation de cette reddition de comptes;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 16 juillet 2025 produite par la firme DCA comptable professionnel agréé, comme auditeur indépendant dans le cadre du programme de subvention de la TECQ 2019-2024, au montant pouvant varier entre 5 900 \$ et 6 900 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la variation du taux des honoraires professionnels dépend si la firme doit émettre un rapport sur les anomalies non corrigées relevées dans le cadre des missions d'audit et d'attestation, incluant les commentaires des représentants municipaux, ainsi qu'un rapport sur les anomalies corrigées concernant la répartition des coûts par année financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu:

QUE le Conseil autorise le mandat à la firme DCA comptable professionnel agréé, le tout selon son offre de services du 16 juillet 2025, tel que ci-dessus décrite;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 13000 413 suivant transferts budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

(M. Denis Lavigne et Mme Danielle Bellange)

9 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

(Mme Marie-Ève D'Amour et Mme Ghislaine Tessier)

235-08-2025

9.1 - Abrogation de la résolution 205-07-2025 - Embauche de Mme Annie-Claude Savard

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la résolution n° 205-07-2025, le Conseil autorisait l'embauche de Mme Annie-Claude Savard, au poste d'inspectrice en bâtiment;

CONSIDÉRANT le désistement de Mme Savard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu :

D'ABROGER la résolution n° 205-07-2025; et

D'AUTORISER la Directrice générale et greffière-trésorière à ouvrir le poste à nouveau et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

236-08-2025

9.2 - Entérinement - Autorisation de renouvellement mandat de Mme Patricia Dahan

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la résolution n° 180-06-2025, le Conseil autorisait l'embauche d'une ressource contractuelle à distance pour le service de l'urbanisme, en la personne de Mme Patricia Dahan;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à cette dernière est venu à échéance le 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit combler des besoins ponctuels pour le Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de coordonnateur à l'urbanisme et à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la nature contractuelle de ce mandat est temporaire et était prévue pour une première période de 30 jours, incluant le préavis de 3 semaines;

CONSIDÉRANT QU' il y avait urgence de renouveler le mandat temporaire de Mme Dahan, et ce, pour une période de deux mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. Pierre Laperle, et résolu :

QUE le Conseil entérine le renouvellement du mandat temporaire de Mme Patricia Dahan pour une période de deux mois, avec une possibilité de prolongement si nécessaire, sous réserve de l'acceptation des parties concernées, le tout tel que mentionné dans son offre de services du 9 juin 2025;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 61000 411.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

237-08-2025 9.3 - Remplacement de la Conseillère siégeant au CCU et modifiant la résolution 199-11-2021

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 199-11-2021, le Conseil municipal nommait Mme la Conseillère Marie-Ève D'Amour, district n° 4, à titre de représentante du Conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément au Règlement n° 2015-12-09 constituant ledit comité;

CONSIDÉRANT QUE, le 23 juillet 2025, Mme D'Amour a remis sa démission de cette fonction;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un nouveau membre du Conseil pour la remplacer au sein du CCU;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier la résolution n° 199-11-2021 afin de refléter ce changement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu :

QUE le Conseil nomme Mme Ghislaine Tessier, conseillère du district n° 5, à titre de membre du Conseil siégeant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), en remplacement de Mme Marie-Ève D'Amour;

QUE M. Daniel Laviolette, maire, soit désigné à titre de substitut pour siéger au CCU, au besoin;

QUE la résolution n° 199-11-2021 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

**10 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Mme Danielle Bellange et Mme Marie-Ève D'Amour)**

238-08-2025 10.1 - Autorisation - Acquisition d'un quai d'embarquement pour kayak - Projet de revitalisation des espaces riverains et Programme FRR3-Fond Signature Innovation

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation des espaces riverains 2025;

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière dans le cadre du FRR3 - Signature et innovation n° 1 - Quai et parc (dossier FRR-V3-2025-03-001), pour un montant maximal de 160 000 \$, couvrant 80 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été envoyées à trois fournisseurs pour l'acquisition d'un quai d'embarquement pour kayak, mais qu'un seul soumissionnaire a répondu :

FOURNISSEURS

Purolu
EZ Dock
Les Entreprises 3L inc.

PRIX AVANT TAXES

Aucune soumission reçue
Aucune soumission reçue
4 683,00 \$ + taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue provient de Les Entreprises 3L inc., pour un montant de 4 683,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible à une subvention, couvrant 80 % des coûts, soit 3 746,40 \$ plus les taxes applicables, et que la contribution de la Municipalité est de 936,60 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise l'acquisition d'un quai d'embarquement pour kayak auprès de Les Entreprises 3L inc., pour un montant de 4 683,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Mme Julie Pominville, chargée de projets, ou M. Vincent Mainville, responsable des travaux publics, soit désignée responsable de la gestion du dossier et autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la part municipale, soit 936,60 \$, plus les taxes applicables, soit prélevée à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

239-08-2025

10.2 - Embauche de professeurs - session automne 2025

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Placide a pour mandat d'offrir une programmation variée favorisant l'activité physique, la culture et le bien-être des citoyens de tous âges;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de cours et d'activités pour la session automne 2025 nécessite l'embauche de professeurs qualifiés dans divers domaines;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement doit être réalisé en amont afin d'assurer la planification, la promotion et la tenue des activités selon les échéanciers établis;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Kristina Huard, coordonnatrice des loisirs et des communications, en lien avec les besoins identifiés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par M. Denis Lavigne, et résolu :

D'EMBAUCHER les professeurs suivants pour la session automne 2025, selon les modalités prévues :

PROFESSEURS	TITRE DU COURS	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	HONORAIRES AVANT TAXES	TOTAL DES HONORAIRES
Diane Byers & Linda Charbonneau	Viactive	Mi-septembre	Mi-décembre 2025	Gratuit	
Denise Greggain	Pilates	22 octobre 2025	9 décembre 2025	75\$/cours	1050 \$
Guylaine Lagacé	Yoga sur chaise (mardi)	9 septembre 2025	9 décembre 2025	115\$/cours	1610 \$
Guylaine Lagacé	Yoga sur chaise (1 vendredi sur 2)	12 septembre 2025	5 décembre 2025	115\$/cours	805 \$
Patricia Labelle	Yoga Hatha	15 septembre 2025	1 er décembre 2025	100\$/cours	1200 \$
Laurianne	Zumba	19 septembre 2025	12 décembre 2025	120\$/cours	1440 \$
Laurianne	Zumbakids	19 septembre 2025	12 décembre 2025	120\$/cours	1440 \$
Marie-Pierre Auclair	Atelier encres & aquarelle/adultes	11 septembre 2025	20 novembre 2025	120\$/cours	720 \$
Gilles Renaud	Karaté enfants 12 ans et -	5 septembre 2025	5 décembre 2025	100\$/ cours	1200 \$
Gilles Renaud	Adultes et adolescents 12 ans et +	5 septembre 2025	5 décembre 2025	100\$/ cours	1200 \$
Surveillante : Noémie Doucet	Karaté	5 septembre 2025	5 décembre 2025	400\$	400 \$
Surveillante : Noémie Doucet	Badminton	17 septembre 2025	10 décembre 2025	960\$	960\$
Surveillante : Noémie Doucet	Pickleball	16 septembre 2025	9 décembre 2025	960\$	960\$
Surveillante : Noémie Doucet	Volley Ball	18 septembre 2025	11 décembre 2025	960\$	960 \$
TOTAL DES HONORAIRES					13 945 \$

QUE Mme Kristina Huard, coordonnatrice des loisirs et des communications, soit désignée responsable de la gestion du dossier;

QUE Mme Kristina Huard soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

240-08-2025

10.3 - Tarification des activités de loisirs - session automne 2025

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Placide doit procéder à la promotion et à l'organisation des activités de loisirs pour la session automne 2025, dans le but d'offrir une programmation accessible et diversifiée à l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Kristina Huard, coordonnatrice du loisir et de la culture, relativement à la tarification applicable aux activités prévues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par Mme Ghislaine Tessier, et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la coordonnatrice du loisir et de la culture, Mme Kristina Huard, à établir et appliquer les tarifs relatifs aux activités de loisirs prévues pour la session automne 2025, selon la programmation déposée ci-dessous :

Cours	Tarif-citoyen	Tarif-non-citoyen
Viactive	GRATUIT	GRATUIT
Pilates	175,00-\$	195,00-\$
Yoga-sur-chaise(mardi)	130,00-\$	150,00-\$
Yoga-sur-chaise(jeudi)	80,00-\$	100,00\$
Yoga-Hatha	130,00-\$	150,00-\$
Zumba	180,00\$	200,00\$
Zumba-enfants	180,00\$	200,00\$
Danse-Country	-	-
Karaté-enfants	120,00-\$	140,00\$
Karaté-adulte	120,00-\$	140,00\$
Atelier-encre&-aquarelle/adultes	220,00-\$	240,00-\$
Badminton/famille	GRATUIT	GRATUIT
Pickleball/adulte	GRATUIT	GRATUIT
Volley-Ball/adulte	GRATUIT	GRATUIT

QUE ces tarifs soient intégrés à la promotion officielle des activités de la session automne 2025 dans l'Informateur et sur les réseaux sociaux;

QUE Mme Kristina Huard, coordonnatrice des loisirs et des communications, soit désignée responsable de la gestion du dossier;

QUE Mme Kristina Huard soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

10.4 - POINT RETIRÉ - Autorisation pour l'acquisition de rampes d'aluminium pour la terrasse de la régie au parc Adélaïde-Paquette

241-08-2025

10.5 - Octroi du mandat pour la conception d'un plan d'aménagement pour l'uniformisation des espaces riverains (Parc Adélaïde-Paquette)

ATTENDU QUE la résolution numéro 79-03-2025 concerne une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds de développement du territoire (FDT) – Volet « Soutien aux projets structurants », pour le projet d'uniformisation des espaces riverains ;

ATTENDU QUE le projet bénéficie d'une aide financière maximale de 72 000 \$, représentant 100 % des coûts admissibles, octroyée dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) – Volet « Soutien aux projets structurants » ;

ATTENDU QUE le projet consiste en la conception d'un plan d'aménagement visant à uniformiser les aménagements réalisés dans le cadre des projets Fonds Signature Innovation – Projets 1 et 2 ;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été sollicitées auprès de fournisseurs spécialisés ;

FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
Studio Harrison Fun inc.	35 284,40 \$
KAP architectes-designers urbains	Non soumissionné

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme a été déposée par Studio Harrison Fun inc., au montant de 35 284,40 \$, avant taxes ;

ATTENDU QUE cette somme est couverte à 100 % par la subvention du Fonds de développement du territoire (FDT) – Volet « Soutien aux projets structurants » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu :

D’OCTROYER le mandat de conception du plan d’aménagement pour l’uniformisation des espaces riverains à Studio Harrison Fun inc., pour un montant de 35 284,40 \$ plus les taxes applicables ;

DE CONFIER la gestion du dossier à Mme Julie Pominville, chargée de projet, et de l’autoriser à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution ;

QUE CE PROJET de 35 284,40 \$ plus les taxes applicables soit financé s par la subvention du Fonds de développement du territoire (FDT) – Volet « Soutien aux projets structurants »

ADOPTÉE à l’unanimité des Conseillers présents.

10.6 - Autorisation pour l'acquisition d'abreuvoir au parc Adélaïde-Paquette - Projet Véloce - POINT RETIRÉ

10.7 - POINT RETIRÉ -Autorisation pour l'acquisition d'abreuvoirs au parc Cyrille-Lalande - PAFIRS

11 - COMMUNAUTAIRE
(Mme Ghislaine Tessier et Mme Marie-Ève D'Amour)

12 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(M. Pierre Laperle et M. Denis Lavigne)

242-08-2025

12.1 - Nomination du lieutenant intérimaire - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU' un poste de lieutenant intérimaire est actuellement vacant au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le pompier Yan Patrie a réussi avec succès l'examen écrit ainsi que l'épreuve pratique (simulation d'intervention incendie) à la suite du processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrie a complété avec succès le cours Officier 1 du Collège Montmorency;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrie s'engage à réussir l'examen final de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) dans les délais prescrits par la Loi, soit dans un délai de 48 mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par M. Denis Lavigne et résolu :

QUE le Conseil municipal procède à la nomination de M. Yan Patarie à titre de lieutenant intérimaire au sein du Service de sécurité incendie;

QUE M. Alexandre Filiatreault, directeur du Service de sécurité incendie, soit désigné responsable de la gestion du dossier et autorisé à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

243-08-2025

12.2 - Autorisation - Mandat pour inspection bornes-fontaines et réparation borne sèche - SOS Bornes sèches

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder, sur une base annuelle, à l'évaluation, à la vérification et à l'entretien des bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour la réalisation de ces travaux, soit :

FOURNISSEURS	PRIX AVANT LES TAXES
SOS Bornes sèches	2 170 \$
Solutions d'eau Bourgelas inc.	3 300 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SOS Bornes sèches est le plus bas soumissionnaire conforme, avec un prix de 2 170 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pierre Laperle, appuyé par Mme Danielle Bellange et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise l'entreprise SOS Bornes sèches à effectuer l'inspection des bornes-fontaines, conformément à sa soumission 2025_060_001, pour un montant de 2 170 \$, plus les taxes applicables, incluant les frais de déplacement et les frais d'administration;

QUE M. Alexandre Filiatreault, directeur du Service de sécurité incendie, soit désigné responsable du dossier et autorisé à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 22201 459.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 20 h 25 pour se terminer à 20 h 75.

244-08-2025 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. Nicolas Bouveret, et résolu :

De lever la séance à 20 h 46.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

Daniel Laviolette
Maire

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée Chantal Delisle, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné Daniel Laviolette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Daniel Laviolette
Maire